

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-286 DU 12 SEPTEMBRE 1994

Portant nomination au Ministère
de la Jeunesse et des Sports

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-307 du 31 Décembre 1991 portant composition, attributions et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- SUR Propositions du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Août 1994 ;

- SECRET :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur AKPAKI Julien
- Chef de Cabinet : Monsieur d'ALMEIDA Stanislas Edouard
- Conseiller Technique : Monsieur AREMOU Mansourou.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 SEPTEMBRE 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

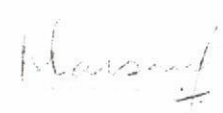

Nicéphore SOGLO.-

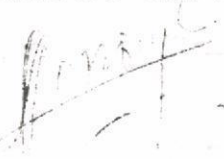
Le Ministre d'Etat, à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Le Ministre des Finances


Alassane TIGRI.-


Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 MJS 4 MF 4 AUTRES MINISTRES
16 SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB - DCCT - INSAE 3 BCP-
CSM 2 UNB- ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-